

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 18 1979

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/34/772
15 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 101 de l'ordre du jour

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Saïd KHAMIS (Algérie)

I. INTRODUCTION

1. A sa 4ème séance plénière, le 21 septembre 1979, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa trente-quatrième session la question intitulée "Corps commun d'inspection : rapports du Corps commun d'inspection" et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport annuel du Corps commun d'inspection (A/C.5/34/1);
 - b) Autres rapports du Corps commun d'inspection :
 - i) Glossaire de termes relatifs à l'évaluation (A/34/286), et observations y relatives du Comité administratif de coordination (A/34/286/Add.1);
 - ii) Rapport sur le Bureau interorganisations pour les systèmes d'information (A/34/153);
 - iii) Rapport sur la planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies (A/34/84) et observations y relatives du Secrétaire général (A/34/84/Add.1);
 - iv) Rapport sur les centres d'information des Nations Unies (A/34/379) et observations y relatives du Secrétaire général (A/34/379/Add.1);
 - v) Rapport sur les éléments d'orientation applicables aux systèmes d'évaluation interne des organismes des Nations Unies (A/34/271) et observations y relatives du Comité administratif de coordination (A/34/271/Add.1);

c) Rapports du Secrétaire général :

- i) Rapport sur l'application des recommandations du Corps commun d'inspection (A/C.5/34/6) et rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/34/562).
- ii) Rapport sur l'identification des produits dans le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/34/2) et rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/34/7/Add.1);
- iii) Rapport sur l'établissement de programmes de travail internes et de méthodes d'information sur l'exécution des programmes (A/C.5/34/3) et rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/34/7/Add.1).

3. Le rapport du Corps commun d'inspection sur la planification à moyen terme à l'Organisation des Nations Unies a été examiné par la Cinquième Commission en même temps que le rapport du Comité du programme et de la coordination, au titre du point 98 de l'ordre du jour. En conséquence, les recommandations formulées à cet égard par la Commission figureront dans son rapport à l'Assemblée générale concernant ce point de l'ordre du jour.

4. Les autres documents énumérés au paragraphe 2 ci-dessus ont été examinés par la Cinquième Commission à ses 56ème et 80ème séances, tenues respectivement le 21 novembre et le 13 décembre 1979. Les observations et commentaires formulés lors des débats de la Commission sur cette question sont consignés dans les comptes rendus analytiques des séances pertinentes (A/C.5/34/SR.56 et 80).

5. A sa 80ème séance, le 13 décembre, la Commission a examiné et adopté, sans procéder à un vote, un projet de résolution (A/C.5/34/44) présenté par le représentant du Mexique (voir par. 6).

RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Corps commun d'inspection

L'Assemblée générale,

Reconnaissant qu'il est important de pouvoir disposer de services d'évaluation spécialisés et indépendants ainsi que de services consultatifs en vue d'améliorer les programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies,

/...

Consciente du rôle fondamental que le Corps commun d'inspection a joué en mettant à la disposition des Etats Membres, ainsi que des administrateurs des programmes du système des Nations Unies, des services d'évaluation et services consultatifs de ce genre,

1. Prend acte avec satisfaction du onzième rapport sur les activités du Corps commun d'inspection pour la période allant de juillet 1978 à juin 1979 1/;

2. Approuve le "Glossaire de termes relatifs à l'évaluation" 2/ et en recommande l'utilisation dans tout le système des Nations Unies;

3. Prend acte du document intitulé "Eléments d'orientation applicables aux systèmes d'évaluation interne des organismes des Nations Unies" 3/ et fait siennes les conclusions et recommandations qui y figurent;

4. Prend acte avec satisfaction de la note du Secrétaire général intitulée "Identification des produits dans le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies" 4/ et du rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'établissement de programmes de travail internes et de méthodes d'information sur l'exécution des programmes 5/;

5. Prend acte du rapport du Corps commun d'inspection sur le Bureau interorganisations pour les systèmes d'information 6/;

6. Félicite le Corps commun d'inspection et le Secrétaire général des efforts qu'ils ont déployés dans le domaine de l'évaluation et des services consultatifs, tant internes qu'externes, et les prie instamment de poursuivre leurs efforts dans ce sens en vue d'accroître l'efficacité et l'efficacités des systèmes des Nations Unies dans les domaines administratif et budgétaire.

1/ A/C.5/34/1.

2/ A/34/286.

3/ A/34/271 et Add.1.

4/ A/C.5/34/2.

5/ A/C.5/34/3.

6/ A/34/153.